



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 20/02/2025  
Reçu en préfecture le 20/02/2025  
Publié le  
ID : 059-215904897-20250220-ARRETE\_ADVB25ST-AU

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

Aide Départementale aux Villages et Bourgs  
Volet Aménagement et Equipements  
Programmation 2025

-----  
Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de construction d'un hangar de stockage pour les services techniques de la Ville, pour un montant de travaux estimé à 397 775,00 € HT,

Considérant que le projet est conforme à la notice de présentation du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet « Aménagement et Equipements », pour l'année 2025,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de construction d'un hangar de stockage pour les services techniques de la Ville, une subvention au titre de l'ADVB – aménagements et équipements est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- Montant HT de l'opération	: 397 775,00 €
- Demande ADVB : 50%	: 198 887,50 €
- Autres subventions : DSIL (PAC)	: 2 750,40 €
- Autofinancement : 50%	: 196 137,10 €
- Emprunt	: /

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions du département du Nord.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 20 février 2025

Le Maire,  
Alain MENSION